

Observatoire National de la Précarité Énergétique Le nombre de ménages fragilisés augmente

L'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) publie ce jour les résultats de son tableau de bord 2019 qui révèle que 6,8 millions de personnes sont fragilisées par la précarité énergétique, au sens économique, soit une légère hausse par rapport à l'année dernière (+ 233 000 personnes). Chaque année, l'ONPE et ses partenaires œuvrent pour quantifier l'ampleur du sujet, comprendre l'environnement et les effets de la précarité énergétique, faire état des difficultés des ménages et identifier les leviers d'action pour lutter efficacement contre ce phénomène. Pour ce faire, l'ONPE s'appuie sur deux indicateurs mesurés à l'aide de nouveaux outils : un indicateur économique basé sur le taux d'effort énergétique¹ et un indicateur basé sur le ressenti du froid.

La précarité énergétique : un phénomène en hausse

En 2018, ce sont donc près de 7 millions de personnes pauvres et modestes qui sont touchées par la précarité énergétique, au sens économique, en France. Au cours de l'hiver dernier (2018-2019), 15% des ménages français ont souffert d'une sensation de froid chez eux, selon l'indicateur du froid ressenti du médiateur national de l'énergie. Cette situation d'inconfort provient pour une part importante d'une mauvaise isolation de leur logement (41%), et de défaillances techniques de l'équipement de chauffage (panne (24%)), d'une installation insuffisante (20%) et / ou encore d'une limitation de leur consommation pour des raisons financières (7%).

Alors qu'il baissait depuis deux ans, l'indicateur basé sur le taux d'effort énergétique, indique que 11,7% des ménages français sont concernés en 2018. En corrigeant de l'effet conjoncturel de la météo, l'augmentation est plus marquée, avec une hausse de +0,4 point (soit 12,4% en 2018 comparés à 12% en 2017).

L'ONPE souligne que ce phénomène de hausse de la précarité énergétique résulte en partie de l'augmentation des prix hors taxes des énergies et de la fiscalité énergétique², comme l'indique le graphique ci-après.

Cette hausse reste modérée en raison de températures hivernales plus douces en 2018 qu'en 2017, ce qui réduit les besoins de chauffage entre ces deux années. En outre, les phénomènes de restriction de chauffage pour des raisons économiques participent à limiter cette hausse, tout comme l'amélioration tendancielle des performances énergétiques d'une partie du parc de logements (CGDD , 2019)³.

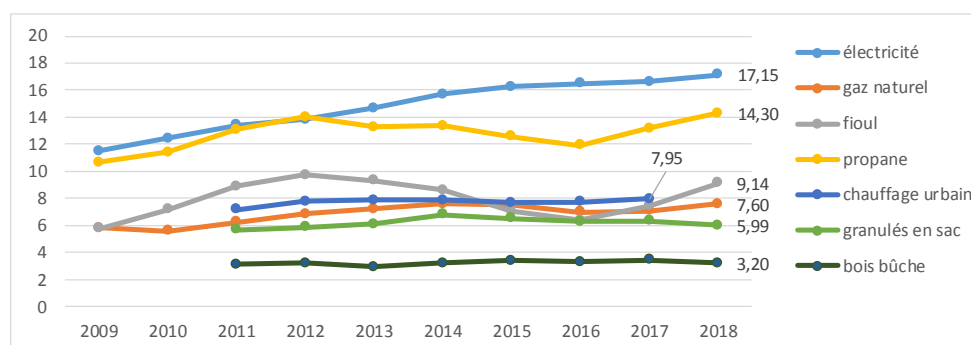
¹ Le taux d'effort énergétique correspond à la part des dépenses totales d'énergie dans le logement sur le revenu disponible du ménage ; le seuil au-delà duquel un ménage est considéré en précarité énergétique est de 8 % (soit près de deux fois la médiane)

² La tonne de CO2 est passée de 30,5€ en 2017 à 44,6€ en 2018

³ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20La%20pr%C3%A9carit%C3%A9%20%C3%A9nerg%C3%A9tique.pdf>

La hausse des prix de l'énergie et la limite des dispositifs d'aides

Prix complets des énergies (en € TTC pour 100 kWh, en € courants)



L'ONPE constate que cette hausse des prix de l'énergie a un impact sur le nombre de factures impayées : en 2018, 572 440 ménages ont subi une intervention d'un fournisseur d'énergie (réduction de puissance, suspension de fourniture, résiliation de contrat) suite aux impayés d'énergie contre 543 874 ménages en 2017, soit une augmentation de 4,2%.

Face à ce constat, les différentes aides financières au paiement de la facture d'énergie ou à la rénovation des logements sont précieuses pour soutenir les ménages concernés. Ainsi en 2019, 5,7 millions de chèques énergie ont été distribués contre 3,6 millions en 2018. En 2018, le Programme « Habiter mieux » de l'Anah a permis à 62 500 ménages de rénover leur logement (pour un montant total de 527 M€).

En 2017, 123 000 ménages ont bénéficié d'une aide FSL à leurs factures d'énergie impayées (contre 117 000 en 2016).

Les associations caritatives et ONG sont également très sollicitées, à l'instar du Secours Catholique qui a aidé en 2018 près de 1400 personnes à payer leurs factures d'énergie, à hauteur de 1,8 million d'euros par an, ce qui représente le deuxième poste d'aides extra-légales après les aides alimentaires.

Même si l'ONPE note l'apparition ces dernières années de programmes innovants et prometteurs financés par les CEE (Certificat d'économie d'énergie) « précarité énergétique » à destination des ménages modestes et très modestes, l'Observatoire souligne la nécessité de renforcer, sur l'ensemble du territoire, la mission d'accompagnement des 3,4 millions de ménages pour qui la facture d'énergie reste trop élevée au regard de leur revenu disponible.

Les partenaires de l'ONPE



Pour en savoir plus

- Le tableau de bord 2019 de la précarité énergétique (Chiffres clés) : <http://onpe.org/actualites/news>
- Les 18 fiches sur les dispositifs d'aides existantes : http://www.onpe.org/tout_savoir_dispositifs_prevention_precarite_energetique

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr @ademe